

Image not found or type unknown



solution pour situation de divorce

Par **ezichewajdi**, le **16/04/2009** à **08:14**

bonjour maitre,

Je suis tunisien marié avec une française en france juin 2004, j'ai été remis aux frontières Juillet 2004 pour retourner en Tunisie et maintenant je suis en situation de divorce avec ma femme étant donné que je n'ai pas pu la regagner pour des procédures de Visa, j'ai reçu un jugement d'une cour d'appel m'invitant à avoir un avoué auprès de cette même cour, je ne sais pas qu'est je dois faire. je cherche un aide juridique à ce sujet. merci d'avance pour toute attention que vous portez à ma demande.

Je demeure disponible pour plus d'informations.

Cordialement,